



Boulogne-Billancourt le 12 mars 2021

Chers amis,

Hier, jeudi 11 mars 2021, la proposition de loi déposée par le sénateur Jean-Pierre Moga, loi visant à la création d'une vignette « collection » pour le maintien de la circulation des véhicules de collection, a été adoptée par le Sénat.

La FFVE se réjouit de cette victoire.

Signe fort qui prouve que notre démarche pour obtenir une autorisation générale de circuler dans les ZFE pour les véhicules de collection est légitime.

Cependant, il est important de rester mobilisé pour les étapes à venir :

- D'une part, dans le cadre de la PPL, la mobilisation des députés pour faire adopter cette même proposition de loi auprès de l'Assemblée Nationale. L'échéance reste cependant à moyen terme.

- D'autre part, dans le cadre de la Loi Climat, vingt et un amendements ont été déposés par six groupes politiques sur neuf, visant à autoriser les véhicules de collection à circuler dans les ZFEm. Ils seront examinés en commission spéciale dans les prochains jours.

Action : nous vous demandons de continuer à mobiliser les députés de votre entourage, pour qu'ils participent et votent en notre faveur ces amendements lors de la séance publique du 29 mars dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale.

Vous trouverez la liste des amendements consultables en pièce jointe.

Enfin, je vous laisse découvrir le message de Jean-Pierre Moga en page suivante.

Très cordialement,

Jean-Louis Blanc
Président de la FFVE



De : Jean-Pierre MOGA

Envoyé : vendredi 12 mars 2021 10:47

À : VALVE - un air de liberté <fvpp@valveautopassion.com>

Objet : Re: La liberté de circulation des véhicules passion

Monsieur Le Président,

J'ai pris connaissance de vos différentes communications et tiens à vous apporter les éléments de réponse suivants.

Je ne peux cautionner ni aucun collectionneur digne de ce nom ne peut partager votre position. Sauf ceux peut-être qui ne pensent qu'à leurs intérêts et qui sont dans une démarche mercantile.

Je trouve regrettable votre posture car trop d'excès nuisent aux bonnes intentions, et il est dommage voire dommageable que vous et vos adhérents soyez trop souvent excessifs.

Je ne veux surtout plus que mon nom figure comme référence pour de tels projets et de telles affirmations. Prenez-en bonne note.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre MOGA
Sénateur de Lot-et-Garonne